

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1403-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 juin 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1403-2025 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « G » pour ajouter une interdiction de virage à gauche en tout temps sur la rue Saint-Charles Sud à l'intersection de la rue Cowie, pour ajouter une interdiction de virage à droite à un feu rouge sur appel d'un cycle piéton à l'intersection des rues Principale et Robinson Sud ainsi que Saint-Jude Nord et Évangéline et de remplacer l'annexe « O » pour ajouter des cases de stationnement limitées réservées aux employés municipaux dans le stationnement de la bibliothèque ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 6 juin 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 6 juin 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 6 juin 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M^e Andrée-Anne Benjamin